


<p>Commune de BUISSONCOURT</p> 	<p>Dossier n° DP 54 104 2600010</p> <p>Date de dépôt : 16/04/2026 Date d'affichage du dépôt en mairie : Demandeur : BELTRAME Yannick Pour : Remise en état du bardage du bâtiment Adresse terrain : 54110 BUISSONCOURT Références cadastrales : F 0160, F 0159</p>
---	--

ARRETE

**de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BUISSONCOURT**

Le maire de BUISSONCOURT

Vu la déclaration préalable présentée le **16/04/2026** par **BELTRAME Yannick**, demeurant **24 rue Haute à Buissoncourt** ;

Vu l'objet de la déclaration :

- **Remise en état du bardage du bâtiment**

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R 111-2,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Secteur Grand Couronné approuvé le 21 janvier 2021, modifié le 23 novembre 2023 et le 11 décembre 2025 et révisé le 11 décembre 2025 et le 5 février 2026,

Vu les décrets n°1254 et 1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français et classant le terrain en secteur d'aléa très faible,

Vu la carte d'exposition au retrait et gonflement des sols argileux réalisée par le BRGM en août 2019 situant l'unité foncière en zone d'aléa fort,

ARRETE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait le *7 mai 2026*

Le maire

Patrick HEUQUEL



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.